

Concours

SAINT-HYACINTHE RECHERCHE VOS PLUS BELLES PHOTOS

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 14 décembre 2018 – La Ville de Saint-Hyacinthe lance officiellement son septième concours photo sur sa page Facebook, intitulé « L'hiver à Saint-Hyacinthe ». Tous les citoyens sont invités à envoyer, jusqu'au 1^{er} février 2019, leurs plus belles photos d'un lieu ou d'une activité qu'ils aiment à Saint-Hyacinthe. Le maximum est de trois photos par personne.

Dans la semaine du 4 février 2019, les photos reçues par courriel seront publiées avec le nom de l'auteur dans un album intitulé « L'hiver à Saint-Hyacinthe ». Les participants se verront donc attribuer le crédit photo de leurs œuvres. Tous les abonnés seront invités à voter pour leurs photos préférées en utilisant la mention « J'aime » sur Facebook.

En date du 21 février 2019 à 16 h 30, l'auteur de la photo qui aura récolté le plus de « J'aime » recevra un chèque-cadeau de 50 \$ des Galeries St-Hyacinthe. Les meilleures photos pourront également être utilisées dans diverses publications de la Ville et pourraient être choisies comme photo officielle des prochains bulletins municipaux *Au rythme de Saint-Hyacinthe* et *Le Loisir*. Les règlements du concours sont joints au communiqué.

Les photos doivent être prises à Saint-Hyacinthe en période hivernale et transmises à communications@ville.st-hyacinthe.qc.ca avec l'objet « Concours photo ». Le lieu, la date de la photo et un titre doivent être indiqués. S'il y a des personnes sur la photo, assurez-vous d'avoir leur autorisation et d'indiquer leur nom. Il est recommandé d'utiliser des fichiers compressés ou le logiciel [WeTransfer](#).

La Ville de Saint-Hyacinthe rappelle qu'elle embauche régulièrement des photographes professionnels pour couvrir ses événements. L'objectif de ce concours est de partager de beaux moments vécus dans le quotidien de nos citoyens.

– 30 –

Source : Direction des communications
450 778.8304



RÈGLEMENTS DU CONCOURS « L'HIVER À SAINT-HYACINTHE »

Conditions de participation

- Le concours s'adresse aux résidents de Saint-Hyacinthe.
- Chaque résident peut envoyer **un maximum de 3 photos**.
- Les photos doivent avoir été prises durant la période hivernale et représenter un lieu ou une activité à Saint-Hyacinthe.
- Les photos doivent respecter la [réglementation municipale](#). Par exemple, une photo d'un chien dans un parc ou espace vert où sa présence est interdite ne sera pas acceptée.
- Obtenir le consentement des personnes sur votre photo.
- Un participant ayant déjà remporté le concours ne pourra pas gagner le prix à nouveau au cours des 24 mois suivants afin de donner la chance à tous. Il peut tout de même envoyer trois photos pour le plaisir de les partager.

Transmission des photos

- Les photos doivent être transmises **avant le 1^{er} février 2019** à **communications@ville.st-hyacinthe.qc.ca** avec l'objet « Concours photo ».
- L'auteur, la date et l'endroit doivent accompagner chaque photo ainsi que le nom des personnes sur la photo (s'il y a lieu).
- Les photos doivent être transmises en format JPEG haute résolution.
- Il est recommandé d'utiliser le logiciel [WeTransfer](#) pour envoyer une photo dont la taille dépasse la limite permise par courriel.
- En transmettant vos photos, vous acceptez qu'elles soient utilisées par la Ville de Saint-Hyacinthe dans ses publications.

Vote

- Les photos seront publiées sur la [page Facebook](#) de la Ville de Saint-Hyacinthe au courant de la **semaine du 4 février 2019** dans un album nommé « L'hiver à Saint-Hyacinthe ».
- Les abonnés de la page Facebook sont autorisés à voter pour plus d'une photo.
- L'auteur de la photo ayant récolté le plus de « J'aime » en date du **21 février 2019, à 16 h 30**, recevra un chèque-cadeau de **50 \$ des Galeries St-Hyacinthe**.
- Si une photo ne correspond pas aux critères, la Ville de Saint-Hyacinthe se réserve le droit de ne pas la publier.